



Proposition de loi relative à la création du Centre national de la Musique

La proposition de loi relative à la création du Centre national de la Musique a été adoptée à l'unanimité lundi 6 mai. A la suite de la remise du rapport d'Emilie Cariou et Pascal Bois au Premier ministre, le Gouvernement avait indiqué son souhait de voir créer un tel centre à compter du 1^{er} janvier 2020.

Franck Riester se réjouit de cette initiative parlementaire qui constitue une étape décisive pour la mise en place effective du Centre national de la musique.

« Le projet de Centre national de la Musique me tient à cœur depuis longtemps. Vous pouvez vraiment compter sur moi pour mettre toute mon énergie et toute ma volonté au service de sa concrétisation. Je suis à vos côtés pour défendre la diversité de la création musicale, qui nous est si chère. Ce projet représente un nouvel élan pour la filière musicale. Cette proposition de loi offre de nouvelles garanties pour ses acteurs » a précisé Franck Riester à l'Assemblée nationale.

Le ministre tient en particulier à saluer le travail du député Pascal Bois, auteur et rapporteur de la proposition de loi, ainsi que celui de l'ensemble des membres de la Commission des affaires culturelles, qui sous la présidence de Bruno Studer ont mené l'examen de cette proposition de loi qui définit le statut du Centre national de la musique - établissement public industriel et commercial - et les missions générales qui lui seront confiées.

« Le Centre apportera un soutien à l'ensemble du secteur professionnel de la musique ; de la création, de la production, de l'édition, de la promotion de la distribution et de la diffusion de la musique sous toutes ses formes et auprès de tous les publics, au niveau national et au sein des territoires. Il gèrera par ailleurs un observatoire de l'économie de la filière musicale et assurera un service d'information et d'orientation du secteur », souligne le ministre.

Des travaux préparatoires sont actuellement menés en concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur, sous la présidence de Catherine Ruggeri, Inspectrice générale des affaires culturelles.

« La musique est la première pratique culturelle des Français. C'est en outre un art démocratique par excellence, ainsi qu'un puissant levier d'émancipation. C'est aussi une des principales industries culturelles du pays. Créer le Centre national de la Musique, c'est se

doter d'un outil à la hauteur des enjeux de cette filière stratégique pour nos concitoyens, pour la diversité culturelle et pour notre économie » a ajouté Franck Riester.

Contact

Ministère de la Culture
Secrétariat du conseiller communication
01 40 15 74 24
secretariat.guillot@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC